

Direction du transport aérien  
Sous-direction des aéroports

Paris, le 18 août 2021

Ref : 21-106

Monsieur Grégory Jamet  
Coordonnateur délégué  
COHOR  
9, rue Hélène Boucher  
Bât.530 ORLYTECH - Paray-Vieille-Poste  
91781 Wissous Cedex

Monsieur le facilitateur d'horaires,

Je vous ai notifié le 10 août 2021 que, pour la période du 10 au 18 août 2021 inclus, dans l'attente du comité des horaires exceptionnel de l'aéroport de Chambéry-Aix-les-Bains (CMF), vous n'attribuerez pas de nouveau créneau horaire ni de modification de créneau horaire sur cet aéroport les mardis et samedis facilités mentionnés dans la notification du 9 août 2021 (courrier ref. 21-103).

Je vous notifie par la présente une extension de la période pendant laquelle vous n'attribuerez pas de nouveau créneau horaire ni de modification de créneau horaire sur cet aéroport les mardis et samedis facilités, soit jusqu'au 24 août inclus.

Je vous prie de croire, Monsieur le facilitateur d'horaires, en l'assurance de mes sincères salutations.

L'adjointe à la cheffe du bureau  
des capacités aéroportuaires



Stéphanie SELIM